



SAGE HERS-MORT – GIROU
REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
TOULOUSE, LUNDI 19 DECEMBRE 2016

Collège des collectivités

Présents

Gilbert HEBRARD, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Président de la CLE
Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Maire-adjoint de la commune de Toulouse
François AUMONNIER, Délégué du SICOVAL
Lucien SORMAIL, commune de Belbèze-de-Lauragais
Robert MASSICOT, Délégué de la Communauté de Communes Cap-Lauragais
Jean-Louis CANCIAN, Délégué de la Communauté de Communes Cœur-Lauragais
Didier AVERSENG, Délégué de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
Philippe PETIT, Délégué de Réseau31
Michel BASELGA, Délégué du Syndicat du Bassin Hers-Girou

Excusés

Raymond-Roger STRAMARE, Maire de la commune de Saint-Alban
Jean FARENC, commune de St Orens de Gameville
Jean-Claude PINEL, commune de Cuq-Toulza
Michel ROUGÉ, Maire de la commune de Launaguet
Bernard BAGNERIS, Délégué de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire
Louis PALOSSE, PETR du Lauragais

Mandats

Louis PALOSSE donne mandat à Philippe PETIT
Jean FARENC donne mandat à Gilbert HEBRARD

Collège des usagers et des organisations socio-professionnelles

Présents

Guillaume FERRANDO, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Annie BOUZINAC, Eau Secours 31
Pascal LORE, UNICEM
Geneviève BRETAGNE, GIP InterSCoT Aire Urbaine de Toulouse
Yann OUDARD, Réseau31
Nathalie MINICUCCI, BRL

Excusés

Christian MARTY, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Présents

Jérémy COMET, DDT de la Haute-Garonne
Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Didier PUJO, ONEMA

Excusés

Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées
Ghislaine BRODIEZ, DDTM de l'Aude
Gilles BERNAD, DDT du Tarn
Francis LOUVETON, Voies Navigables de France

Mandats

Ghislaine BRODIEZ donne mandat à Jérémy COMET
M. le Directeur régional de VNF donne mandat à JL. SCHARFFE

M. le Directeur de la DREAL donne mandat à D. PUJO

Assistaient également à la réunion

André PUYO, Adjoint au Maire de Launaguet

Nadine GARDIN, SBHG

Pierre LECOLLINET, Réseau31

Olivier FULLY, Institution des Eaux de la Montagne Noire

Marie SAINT MARTIN, Toulouse Métropole

Hoëla FALIP, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, service de l'Environnement

Vincent CADORET, Animateur du SAGE Vallée de la Garonne

Emilie BAILLE, Animatrice du SAGE Fresquel

Sylvain MACÉ, SBHG, animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Gilbert HEBRARD accueille les participants au Syndicat du Bassin Hers Girou. Il rappelle l'importance de cette réunion de la CLE, qui doit permettre d'engager la phase d'enquête publique. Il énonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CLE du 27 juin 2016
- Validation du projet de SAGE et du rapport d'évaluation environnementale en vue de l'enquête publique
- Débat sur le projet de tableau de bord et de guide "SAGE et documents d'urbanisme"
- Présentation du bilan d'activité 2016 et du programme 2017
- Questions diverses

Sylvain MACÉ mentionne les personnes excusées.

Approbation du procès-verbal de la CLE du 27 juin 2016

Gilbert HEBRARD rappelle que le compte rendu de la CLE du 27 juin 2016 a été adressé aux membres de la CLE en même temps que l'invitation à la réunion.

Aucune remarque n'étant formulée, l'approbation du procès-verbal de la CLE est soumise au vote.

Le procès-verbal est approuvé par la CLE à l'unanimité.

Validation du projet de SAGE et du rapport d'évaluation environnementale

La consultation du Comité de Bassin, des collectivités et des chambres consulaires a permis de recueillir 27 avis (26 favorables, 1 défavorable). L'ensemble des remarques ont été examinées et la plupart ont été prises en compte dans une nouvelle version du projet de SAGE qui a été transmise aux membres de la CLE.

S. MACÉ fait état des propositions du Bureau de la CLE qui s'est réuni le 7 décembre 2016 pour traiter les points qui restaient en suspens.

Yann OUDARD pose la question du champ d'application de la règle n°2 concernant les gravières.

G. HEBRARD indique que cet aspect n'a en effet pas été étudié à ce stade. Il propose de traiter ce point durant la phase d'enquête publique. Il évoque l'importance de pouvoir adapter la gestion de la ressource au changement climatique.

Philippe PETIT propose que la règle soit complétée pour traiter la question des gravières, avec le souci d'une approche équilibrée, qui n'impacte pas l'activité industrielle et que celle-ci n'impacte pas l'environnement. Cette question doit s'analyser à travers la destination de l'ouvrage.

Lucien SORMAIL propose que le rapport de présentation non technique soit complété avec une carte pour rendre le document plus accessible.

P. PETIT propose qu'un diaporama pédagogique soit présenté sur le site Internet du SBHG, en complément des documents relatifs à l'enquête publique.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Au terme des débats, la CLE adopte la délibération suivante :

- *Vu les observations recueillies dans le cadre de la consultation organisée du 15 juillet au 15 novembre 2016 en application de l'article L. 212-6 du code de l'environnement*
- *Vu les propositions du Bureau de la CLE réuni le 7 décembre 2016*

La Commission Locale de l'Eau

- *Arrête le projet de SAGE et le rapport d'évaluation environnementale*
- *Mandate le Président de la CLE pour solliciter du Préfet coordonnateur l'ouverture de l'enquête publique.*

Tableau de bord du SAGE

S. MACÉ présente le projet de tableau de bord, élaboré à partir de la première liste d'indicateurs mentionnée dans le SAGE.

L. SORMAIL observe un nombre important d'indicateurs à suivre. Il est nécessaire de faire un tri parmi tous ces paramètres. Il conviendrait d'identifier un niveau de suivi annuel pour tenir la CLE informée de l'avancement du SAGE (et «également communiquer vers l'extérieur»), et un niveau de suivi plus approfondi (tous les 2 ou 3 ans) pour réorienter la mise en œuvre.

François AUMONNIER mentionne le chapitre consacré au rôle de chacun dans la mise en œuvre du SAGE figurant en fin de rapport. Ces éléments sont utiles et motivant pour les acteurs. Ils peuvent utilement alimenter la réflexion sur le tableau de bord et identifier comment chacun peut y contribuer.

Olivier FULLY propose de mettre l'accent sur le suivi des dispositions prioritaires.

P. PETIT exprime des doutes sur la capacité du SBHG à suivre l'instruction de l'ensemble des documents d'urbanisme sur un bassin qui compte 194 communes.

Y OUDARD exprime des réserves similaires sur le suivi des schémas d'assainissement ou de distribution d'eau potable.

S. MACÉ rappelle que le groupe de travail qu'il est proposé de mettre en place a pour but de traiter ces questions et de proposer à la CLE un dispositif de suivi opérationnel au cours de l'année 2017.

L. SORMAIL souligne l'importance de ne pas limiter la composition de ce groupe aux seuls professionnels de la donnée.

Au terme des débats, G. HEBRARD propose la mise en place du groupe de travail sur le tableau de bord. Celui-ci est ouvert à chaque membre de la CLE souhaitant y participer. Une proposition de tableau de bord sera présentée à la prochaine CLE mi-2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Projet de guide "SAGE et documents d'urbanisme"

S. MACÉ rappelle que ce sujet fait partie des actions programmées en 2016. Le colloque national des agences d'urbanisme organisé à Bayonne au mois d'octobre a été le lieu d'échanges sur le thème eau et urbanisme et a contribué à alimenter la réflexion.

Le rapport présenté à la CLE reprend toutes les dispositions du SAGE ayant un lien avec l'urbanisme et décrit pour chaque sujet les outils permettant de les mettre en œuvre et figurant dans le code de l'environnement, le code de l'urbanisme ou le code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un document de travail sur lequel sont attendues les contributions des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et des collectivités (Toulouse Métropole, SICOVAL, AUAT, Département, ...).

Geneviève BRETAGNE évoque les débats engagés entre l'AUAT, l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat sur la mise à profit de l'émergence du SAGE Hers-Mort – Girou pour les travaux de la révision du SCoT de l'Agglomération Toulousaine.

JL SCHARFFE mentionne la réactualisation en cours du guide méthodologique « l'eau dans les documents d'urbanisme » réalisé en 2010 par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

P. PETIT rappelle que le PLU ne se réfère qu'au SCoT pour la compatibilité. Le guide doit-il traiter des PLU ?

S. MACÉ rappelle la dimension pédagogique du guide et le fait que le SCoT ne va pas dans le détail des mesures à appliquer à chaque secteur de chaque commune.

G.BRETAGNE indique la nécessité d'effectuer des allers-retours entre les échelles : il est intéressant d'étudier comment une disposition du SAGE peut se traduire dans le PLU pour mieux cibler la rédaction du SCoT.

F. AUMONNIER considère qu'il faut distinguer les actions qui relèvent du volontarisme des collectivités pour traduire certaines orientations du SAGE dans les documents d'urbanisme et ce qui relève de la compatibilité réglementaire.

S. MACÉ indique que cet aspect a été pris en compte dans la rédaction des dispositions du SAGE, notamment lors de la relecture juridique par le cabinet DPC. Les mesures du SAGE offrent suffisamment de souplesse pour éviter d'éventuels contentieux.

L. SORMAIL mentionne la disposition E11.3 sur les remblais et s'interroge sur sa traduction dans les SCoT.

P. PETIT rappelle que l'interdiction des remblais en zone inondable figure déjà en annexe des PPRI (servitudes).

S. MACÉ précise que la traduction de cette mesure dans les règlements graphiques des PLU a avant tout un objectif pédagogique.

Au terme des débats, G. HEBRARD propose qu'un groupe de travail, composé notamment des services cités précédemment, soit constitué pour finaliser le guide durant l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Bilan d'activités 2016 et programme 2017

S. MACÉ rappelle qu'il était prévu en 2016, outre le tableau de bord et le guide SAGE et urbanisme, d'initier des démarches sur les thèmes de la gestion des plans d'eau et de l'érosion des sols. Les travaux sur la rédaction du SAGE et les corrections apportées suite à la consultation n'ont pas permis de démarrer sur ces sujets et il est proposé de les reporter sur 2017.

G. HEBRARD rappelle que le sujet de l'érosion des sols est un sujet sensible dans la vallée de la Saune, avec les problèmes de gestion du lac de Sainte-Foy d'Aigrefeuille et les coulées de boues qui ont affecté les routes. C'est pourquoi ce secteur du bassin apparaît propice à l'engagement d'une action sur ce thème.

Nadine GARDIN précise que les travaux de déconnexion et d'aménagement du cours d'eau à Sainte-Foy d'Aigrefeuille sont inscrits dans le projet de Plan Pluriannuel de Gestion élaboré par le SBHG pour 2017-2021.

Y. OUDARD mentionne les actions engagées par Réseau31 en tant qu'organisme unique sur le bassin Hers-Mort – Girou concernant la gestion des plans d'eau.

Guillaume FERRANDO indique que la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne lance une étude à l'échelle du département sur la valorisation des volumes stockés dans les retenues collinaires.

Jérémy COMET ajoute que la DDT de la Haute-Garonne a engagé un recensement des ouvrages nécessitant une régularisation administrative, avec l'évaluation des débits réservés.

JL. SCHARFFE précise que l'Agence de l'Eau a été sollicitée par la chambre d'agriculture et qu'elle veillera à la cohérence des démarches sur ce sujet.

S. MACÉ indique que les projets concernant les plans d'eau et l'érosion des sols seront suivis par des groupes de travail pour lesquels les membres de la CLE seront sollicités.

L. SORMAIL souhaite qu'une réflexion soit engagée sur le fonctionnement de ces groupes de travail, dont les thématiques peuvent évoluer (la gestion des plans d'eau recoupe la quantité d'eau par exemple).

Outre les actions précédemment évoquées, la CLE valide l'engagement en 2017 des démarches sur la gestion des plans d'eau et l'érosion des sols.

Questions diverses

Néant

Au terme des débats, G. HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion.